



Paris, le 27 mai 2009

## **A l'attention de l'Association France-Palestine-Solidarité (AFPS)**

Vous nous avez adressé un questionnaire à l'occasion des élections européennes à propos de nos positions sur la politique européenne au proche orient, et notamment sur ce qui concerne Israël. C'est bien volontiers que nous y répondons, et ce d'autant plus que le Groupe de la Gauche Unitaire Européenne a pris de manière constante des positions engagées à ce propos :

- *Faire cesser l'occupation des territoires et le blocus de Gaza.*

L'opération militaire lancée par le gouvernement israélien a été particulièrement meurtrière. Les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants, en ont été les premières victimes avec plus de 1300 morts et près de 5300 blessés, dont 500 dans un état critique. Des écoles, des hôpitaux, des bâtiments de l'ONU ont été bombardés. Des armes non conventionnelles ont été employées. La situation sanitaire a atteint un seuil critique. Il est urgent de faire cesser définitivement ces massacres. Il est urgent de mettre fin de manière immédiate et inconditionnelle au blocus auquel est soumis la population dans le territoire de Gaza. Il faut agir pour la réouverture durable des accès à ce territoire. D'autre part, aucun projet nouveau de colonisation n'est acceptable nulle part sur le territoire palestinien, et il faut arrêter la poursuite de la réalisation du Mur.

- *Poursuivre les efforts de paix*

Le brasier allumé à Gaza est le dernier épisode en date d'un conflit pour la possession d'un même territoire qui dure depuis trop longtemps. La diplomatie internationale doit œuvrer pour la création d'un État palestinien souverain et viable économiquement dans le strict respect des résolutions de l'ONU et du droit international. Elle doit dans le même temps assurer la reconnaissance de l'État d'Israël par tous les pays de la région et sa sécurité dans des frontières reconnues. L'Union Européenne doit jouer un rôle important dans la recherche de cette solution négociée ; celle-ci doit s'opérer sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de tous les pays et Autorités de la région

- *Réfuter tout ce qui se réclame du principe du « choc des civilisations »*

Le principe de « choc des civilisations », qui, jusqu'à nouvel ordre, tient lieu de politique aux USA, à Israël et au Hamas, est condamnable. Le règlement de conflit au Proche-Orient passe aussi par la défaite de cette politique internationale pour l'instant dominante comme on le voit en Afghanistan, et dont Nicolas Sarkozy est porteur. L'entrée de la France dans le commandement intégré de l'OTAN est un recul de ce point de vue, tout comme le Traité de Lisbonne qui prône en son article 42 la compatibilité de la PESC avec l'OTAN.

Le Front de Gauche défend avant tout les valeurs humanistes, laïques et universelles, qui permettent notre vie commune. Dans cette perspective, il dénonce toute instrumentalisation qui viserait à ce que des citoyens français ou européens puissent prendre position sur ce conflit non pas au regard de l'intérêt général mais au regard de leur appartenance « communautaire »

- *Suspendre l'Accord d'Association UE-Israël*

Le Front de Gauche se félicite du vote, par le parlement européen, du refus des accords de rehaussement des relations entre l'UE et Israël. Il condamne l'initiative prise en décembre 2008 par le gouvernement français, présidant l'Union, pour outrepasser ce vote. Toute reprise de discussion visant à faire d'Israël un partenaire commercial privilégié de l'UE, tant que ce pays ne se conformera pas au droit international ainsi qu'au droit humanitaire ni n'acceptera la reprise de négociations de paix avec les Palestiniens sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

L'article 2 de l'Accord d'Association Union européenne-Israël exige le respect des droits de l'homme de toutes les parties contractantes ; dans ces conditions, le Front de Gauche demandera un vote du Parlement européen pour suspendre cet accord. Il demandera aussi à tous les gouvernements de l'Union européenne d'arrêter la coopération militaire avec Israël tant que ce pays refusera d'accepter les règles du droit international.

- *Faire respecter le droit international*

L'Union européenne se doit d'adopter une politique rigoureuse "pro-droit international". Il ne s'agit pas d'afficher une préférence pour telle ou telle partie. Nous condamnons toutes les violences, d'où qu'elles viennent, surtout lorsqu'elles frappent des populations civiles. Mais dans ce qui s'est passé à Gaza, il semble que l'armée israélienne portent des responsabilités particulières par rapport au terrible bilan humain et économique de l'opération.

Le Parlement européen, a voté le 15 janvier dernier, sous l'impulsion du Groupe de la Gauche unitaire Européenne une résolution adoptée à la quasi-unanimité des députés de tous les groupes politiques! Or, on y lit, par exemple, que "l'embargo contre Gaza représente une

punition collective contraire au droit international humanitaire". On y rappelle le bilan des victimes et l'étendue des souffrances "de la population civile" ainsi que les destructions "des maisons, des écoles et autres infrastructures civiles majeures, du fait de l'usage de la force par l'armée israélienne".

La résolution demandait également "un cessez-le-feu immédiat et durable", le retrait des troupes israéliennes, la réouverture des points de passage et la levée du blocus de Gaza. Elle appelait Israël à "remplir ses obligations en matière de droit international" et l'Union européenne à "jouer un rôle politique plus déterminé pour mettre fin à ce conflit sur la base d'un accord fondé sur la solution des deux États".

Nous souhaitons que l'Union Européenne s'inscrive dans la lignée de cette politique

Dans cette perspective, il est évident que les actes commis par l'armée israélienne à Gaza et constatés par de très nombreux observateurs internationaux ne peuvent rester impunis ; nous devons contribuer à la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale à propos de ces actes.

Il convient donc de rappeler les violations du droit international dont est victime le peuple palestinien, qui le privent d'un État souverain.

L'Avis consultatif rendu par la Cour Internationale de Justice de La Haye, le 9 juillet 2004, résume l'ensemble de ces violations et conclut notamment à l'obligation pour Israël de démanteler le Mur et de réparer tous les dommages causés à la population palestinienne du fait de sa construction.

Il rappelle en son §163, D, que « tous les Etats sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction; tous les Etats parties de la quatrième convention de Genève relative à la protection de tous les civils en temps de guerre, du 12 août 1949, ont en outre l'obligation, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans cette convention ».

Cet avis a été confirmé le 20 juillet 2004 par la résolution ES-10/15 de l'Assemblée Générale de l'ONU, adoptée par 150 Etats membres. Cette résolution exige qu'« Israël, puissance occupante, s'acquitte de ses obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif » et « que tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies s'acquittent de leurs obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif ». Il n'a pas été suivi d'effets du fait de l'attitude des USA.

C'est pourquoi, tout en réclamant cette commission d'enquête internationale, nous outiendrons dans l'immédiat les travaux du Tribunal Russell sur la Palestine qui vise à réaffirmer la primauté du droit international comme base du règlement du conflit israélo-palestinien. Le tribunal Russell sur la Palestine, comme l'a été en son temps le Tribunal Russell sur les crimes de guerre au Vietnam qui nous sert de référence, est à ce titre un acte citoyen. Ce tribunal d'opinion vise à éveiller les consciences sur la responsabilité de la communauté internationale dans la perpétuation du conflit.

Il est évident que, s'il y avait un accord de paix entre les parties, la question de l'amnistie pour des actes condamnables en droit international sera forcément évoquée, comme dans tout conflit de ce genre.

\*

Nous espérons ainsi au travers de cette réponse argumentée sur un sujet qui nous tient à coeur avoir répondu clairement à vos questions, et vous prions d'agréer nos sincères salutations

Pour les candidats du Front de Gauche

**Marie-France Beaufile**

**Hélène Franco Est**

**Jacques Généreux**

**Jacky Hénin**

**Patrick Le Hyaric**

**Jean-Luc Mélenchon**

**Marie-Christine Vergiat**

**Tête de liste Centre**

**Tête de liste Est**

**Tête de liste Ouest**

**Tête de liste Nord Ouest**

**Tête de liste Ile de France**

**Tête de liste Sud-Ouest**

**Tête de liste Sud-Est**